



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

au Conseil de fondation de la

*FONDATION JURA BIKE PARK – PORRENTROY*

---

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023

**RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION  
SUR LE CONTRÔLE RESTREINT**

au Conseil de fondation de la

**FONDATION JURA BIKE PARK – PORRENTRUUY**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION JURA BIKE PARK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

**FIDAG Jura SA**

---

**Guillaume Theubet**  
Réviseur agréé  
(réviseur responsable)

---

**Aude Saunier Bregnard**  
Expert-réviseur agréé

Delémont, le 8 février 2024

Exemplaire numérique

**Bilan**

<b>Actif (en CHF)</b>	<b>Annexe</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Trésorerie		334'094	205'939
Actifs de régularisation		75	237
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>334'169</b>	<b>206'176</b>
Immobilisations corporelles	1	33'677	30'559
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>33'677</b>	<b>30'559</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>367'846</b>	<b>236'735</b>
<b>Passif (en CHF)</b>	<b>Annexe</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Passifs de régularisation		121'000	61'000
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>121'000</b>	<b>61'000</b>
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des capitaux étrangers</b>		<b>121'000</b>	<b>61'000</b>
Capital de dotation		10'000	10'000
Résultat reporté de l'exercice précédent		165'735	26'234
Résultat de l'exercice		71'111	139'501
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>246'846</b>	<b>175'735</b>
<b>Total du passif</b>		<b>367'846</b>	<b>236'735</b>

## Compte de résultat

en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Autres produits d'exploitation	2	84'025	154'303
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>84'025</b>	<b>154'303</b>
Charges de matériel, marchandises et prestations		-5'623	-5'960
Autres charges d'exploitation	3	-2'791	-3'232
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-8'415</b>	<b>-9'191</b>
<b>Résultat d'exploitation brut (EBITDA)</b>		<b>75'610</b>	<b>145'112</b>
Amortissements et corrections de valeurs sur actif immobilisé	4	-4'400	-5'400
<b>Total des amortissements et corrections de valeurs</b>		<b>-4'400</b>	<b>-5'400</b>
<b>Résultat d'exploitation net (EBIT)</b>		<b>71'210</b>	<b>139'712</b>
Résultat financier		-100	-211
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>71'111</b>	<b>139'501</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>71'111</b>	<b>139'501</b>

## Annexe

## 1. Principes

## Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. A cet égard, il faut tenir compte du fait que, afin d'assurer la prospérité de l'entreprise à long terme, la société saisit la possibilité de constituer et de dissoudre des réserves latentes.

La comparabilité des comptes est assurée par la permanence de la présentation des comptes et des méthodes d'évaluation.

## Principe de continuité de l'exploitation

Les comptes annuels de l'exercice sont évalués selon le principe de la continuité de l'exploitation (going concern).

## 2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

1 Immobilisations corporelles (en CHF)	01.01.	Entrées	Sorties	Amort.	31.12.2023
Pumptrack mobile	21'600	0	0	-4'400	17'200
Projet construction pumptrack	8'959	7'518	0	0	16'477
	<b>30'559</b>	<b>7'518</b>	<b>0</b>	<b>-4'400</b>	<b>33'677</b>

2 Autres produits d'exploitation (en CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Vente articles publicitaires	65	671
Location pumptrack mobile	16'500	14'600
Dons	23'460	91'032
Sponsoring	44'000	48'000
	<b>84'025</b>	<b>154'303</b>

3 Autres charges d'exploitation (en CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Charges d'administration et d'informatique	-2'791	-3'232
	<b>-2'791</b>	<b>-3'232</b>

4 Amortissements et corrections de valeurs sur actif immobilisé (en CHF)	31.12.2023	31.12.2022
Pumptrack mobile	-4'400	-5'400
	<b>-4'400</b>	<b>-5'400</b>

## Annexe

### 3. Informations complémentaires

---

#### 1 Emplois à plein temps

Comme pour l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle était inférieur à 250 au cours de l'exercice sous revue.

#### 2 Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'a été identifié.

### 4. Organisation de la Fondation

---

#### 1 Numéro

106113

#### 2 Nom

FONDATION JURA BIKE PARK

#### 3 Adresse correspondance

---

Adresse	c/o Arnaud Maître
Rue	Rue de la Synagogue 2
Lieu	2900 Porrentruy

Personne de contact	Arnaud Maître
---------------------	---------------

---

#### 4 Statuts et règlements en vigueur

Statuts du 11 mars 2021

#### 5 Listes des personnes composant l'organe suprême de la fondation

---

Maître Arnaud	Président	Collective à deux
Schenk-Masson Stéphanie	Vice-présidente	Collective à deux
Maître-Lauber Mélanie	Membre	Collective à deux
Moreau-Guillaume Emilie	Membre	Collective à deux
Piquerez Manuel	Membre	Collective à deux
Schaffter Clément	Membre	Collective à deux

---

**Annexe**

<b>6 Rémunération des membres du Conseil de fondation (en CHF)</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Rémunération des membres du Conseil de fondation	0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>

**7 Organe chargé de la tenue de la comptabilité**

Nom	Arnaud Maître
Rue	Rue de la Synagogue 2
Lieu	2900 Porrentruy

**8 Exonération fiscale**

FONDATION JURA BIKE PARK bénéficie d'une exonération fiscale.

**9 Autorité de surveillance**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

**10 Organe de révision**

Nom	FIDAG Jura SA
Rue	Rue de la Jeunesse 2
Lieu	2800 Delémont
Personne de contact	Guillaume Theubet
Téléphone	032 423 47 47

